

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS580

présenté par

M. Vercamer, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Christophe, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo,  
M. Gomès, M. Ledoux, M. Leroy, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, M. Philippe Vigier et  
M. Zumkeller

-----

### ARTICLE 4

Rédiger ainsi l'alinéa 9 :

« 4° Les contrats de travail en alternance. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'ajouter les contrats de professionnalisation comme participant aux actions de développement des compétences et entrant dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle.